

Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique

Procès-verbal 2023-2

Le 09 Juin 2023, le COSP de l'INSPÉ de Bretagne s'est réuni à 14h30 sous la présidence de M. André TRICOT.

La séance a eu lieu en visioconférence et en présentiel sur le site de Rennes.

Liste des membres présents ou excusés :

Liste des membres invités : Loïc Pulido (Président CRRE) et Elsa Lang-Ripert (Directrice INSPÉ de Bourgogne).

Liste des Membres de la direction présents de droit : Nicolas Tocquer, Rozenn Nédélec, Nathalie Bonneton-Botté, Gwenaëlle Hergott, Olivier Thillais, Pierre-Yves Jouan, Frédérique Stain.

membres des universités partenaires		
Gilles BEDOUX	Université Bretagne Sud	Absent
Gilles PINTE	Université Bretagne Sud	Excusé
Céline PIQUEE	Université Rennes 2	Excusée
Gaïd LE MANNER	Université Rennes 2	Présente
Carole NOCERA-PICAND	Université de Rennes 1	Absente
Julien SEBAG	Université de Rennes 1	Absent
Tristan Montier	Université de Bretagne Occidentale	Absent
Hélène COUTHON	Université de Bretagne Occidentale	Présente
membres désignés par le conseil de l'INSPÉ de Bretagne		

Olivia PAUL	INSPÉ de Bretagne	Présente
David CORRE	INSPÉ de Bretagne	Excusé
Gurvan LE GUENNEC	INSPÉ de Bretagne	Présent
Christian LORINQUER	INSPÉ de Bretagne	Présent
membres désignés par le Recteur		
André TRICOT	Université de Montpellier	Présent
Camille DAPPOIGNY	Rectorat de l'académie de Rennes	Absente
Marc GIMONET	CANOPE	Représenté par Annette Gourvil
Raphaël ROTH	INSEAC	Excusé

André Tricot, président du COSP, réalise un tour de table et présente Elsa Lang-Ripert, Directrice de l'INSPÉ de Bourgogne, invitée à ce COSP.

1. Discussion : Approche par compétence à l'INSPÉ de Bretagne : perspectives 2023-2024

Après un rappel du contexte de l'INSPÉ et de l'université de Bourgogne, Elsa Lang-Ripert, décrit la manière dont l'INSPÉ de Bourgogne a fait le choix d'une approche par compétence, dans le cadre de la réforme des masters MEEF. Pourquoi cette transition ? Elle fait l'analyse qu'une telle approche a permis de ne pas subir le cadre contraint de la réforme et de clarifier les objectifs et contenus de la formation pour les étudiants, les formateurs et l'employeur. Elle précise qu'il a fallu se donner un cadre commun et notamment se mettre d'accord sur la définition de la compétence « savoir agir » et du rôle des connaissances pour le « savoir agir ». Des macro-compétences ont été divisées en 9 compétences (cf. à titre d'exemple le tableau du parcours premier degré ci-dessous) :

Bloc de compétences	Compétences	Plan de formation	Intitulé des EC
BLOC A - Le professeur, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale	EDUQUER	UE1 - Le professeur, acteur de la communauté éducative	Ec1 : connaître le cadre de référence et fondements éthiques. Ec2 : communiquer. Ec3 : coopérer au sein d'une communauté
	COMMUNIQUER		
BLOC B - Un professeur polyvalent, praticien réflexif, efficace dans la transmission des savoirs fondamentaux et la construction des apprentissages	ENSEIGNER LES SAVOIRS	UE2 - Le praticien pilote de son enseignement	Ec1 : enseigner à la maternelle. Ec2 : enseigner en élémentaire.
	PLANIFIER ET SEQUENCER		
	EVALUER	UE3 - Le praticien réflexif	Ec1 : rendre efficace son enseignement. Ec2 : analyser sa pratique et mobiliser la Recherche. Ec2a : Recherche et Mémoire. Ec2b : stage.
	FACILITER LES APPRENTISSAGES DE TOUS LES ELEVES		
	FAIRE PREUVE DE REFLEXIVITE		
BLOC C - Le professeur, acteur de son développement professionnel	SE FORMER	UE4 - Le professeur acteur de son développement professionnel	Ec1 : se former au choix à la Culture numérique, Culture artistique et patrimoniale, Culture citoyenne, Culture internationale, Culture de la Recherche.
	COOPERER		

(source) : https://inspe.u-bourgogne.fr/wp-content/uploads/LivretMEEF1erdegre2022_2408.pdf

Ces 9 compétences sont évaluées à partir de 9 situations intégratives (situations complexes dans lesquelles l'étudiant est invité à articuler ses acquis, à les mobiliser et à les réinvestir dans un contexte donné). Ces situations complexes sont aussi associées à des tâches d'évaluation simple, de nature formative, qui visent à vérifier progressivement, tout au long de l'année, l'acquisition des connaissances. Les situations simples sont « obligatoires » pour valider les compétences mais ne sont pas notées. L'évaluation des situations complexes permet la validation des compétences, et donc l'obtention de crédits ECTS.

Phase d'échange entre les membres du COPS et Elsa Lang-Ripert :

Question de Nathalie Bonneton-Botté : quel principal frein avez-vous rencontré lors de cette transition ? Elsa Lang-Ripert considère que la capacité à travailler en équipe a été un véritable défi. Certains enseignants ont aussi eu des réticences par peur de perdre des cours.

Question de Nathalie Bonneton-Botté : Comment avez-vous procédé pour associer toute la communauté à cette transition et à la conception de la maquette et des situations intégratives ?

Elsa Lang-Ripert explique que cette démarche s'est faite de façon collégiale. Des appels à constitution d'équipes ont été diffusés. Tous les collègues intéressés se sont inscrits et des équipes se sont progressivement constituées autour des 9 compétences.

Nicolas Tocquer demande des précisions sur le nombre de situations intégratives utilisées pour évaluer une compétence. Elsa Lang-Ripert précise qu'une compétence équivaut à une seule situation intégrative (mais associée à plusieurs tâches simples) qui peut prendre différentes formes (visite, mémoire, jeu de rôle, construction d'une séance ou séquence sur table...).

Hélène Couthon demande quel impact cette transition a eu sur la structure apogée et sur la charge de travail des Biats. Elsa Lang-Ripert répond que cette transition a été bien vécue car l'approche par compétence ne nécessite plus de jury d'année ni de semestre, ce qui contribue à diminuer la charge de travail.

Christian Loringuer fait remarquer que l'un des freins en Bretagne pourrait être le rapport à la note, encore très défendue. Elsa Lang-Ripert mentionne que ce rapport à la note est national et qu'il était aussi présent dans son académie.

Nathalie Bonneton-Botté remercie Elsa Lang-Ripert pour cette présentation qui éclaire sa vision de l'approche par compétence. Cette approche semble répondre à des besoins fréquemment évoqués par les étudiants de plus de lisibilité et de cohérence des enseignements délivrés. Une telle approche permettrait aussi aux étudiants qui n'ont pas eu le concours de percevoir plus clairement les compétences élaborées au cours des deux années et qui seraient susceptibles d'être réinvesties dans d'autres contextes professionnels.

Loïc Pulido précise qu'au Québec, l'approche par compétences est intégrée depuis longtemps dans certains programmes.

André Tricot remercie Elsa Lang-Ripert pour sa présentation et propose de faire voter une recommandation à la direction de l'INSPÉ de Bretagne.

A l'unanimité, les membres du COSP encouragent la direction de l'INSPÉ de Bretagne à engager une réflexion, avec la communauté pédagogique, pour une transition vers une approche par compétence.

Informations

2. Politique de recrutement de l'INSPÉ de Bretagne

Nathalie Bonneton-Botté propose de réaliser un point d'information sur les campagnes des emplois en cours et à venir.

La campagne des emplois 2023 est en cours. Pour la rentrée 2023, deux enseignantes chercheuses en sciences de l'éducation (inclusion) et en sociologie de l'éducation viennent d'être recrutées et viendront renforcer les équipes pédagogiques des sites de Vannes et Rennes et des parcours de la mention pratique et ingénierie de formation. Côté BIATSS, aucun poste n'a été ouvert en 2023 ce qui nous contraint à recourir à des contractuels. Concernant les formateurs à titre provisoire, 8 recrutements sont en cours.

La campagne de recrutement pour 2024 débute. Un dialogue entre le directeur de la composante et le président de l'UBO Pascal Olivard est programmé le 29 août.

Le contexte : pour rappel, il existe un déficit important d'encadrement des étudiants par des enseignants chercheurs avec une difficulté tous les ans à recruter des ATER (cette année 3 postes d'ATER infructueux sur 4 ; en mathématiques, sciences et psychologie). Le taux d'encadrement de 33% par des formateurs à temps partagé est atteint (Il reste cependant une hétérogénéité selon les parcours et les sites). En revanche, l'encadrement de la recherche et des mémoires ou des IPRE par des enseignants-chercheurs sur les différents sites est difficile

sinon impossible à mettre en œuvre (cf. Enquête flash réalisée par la directrice adjointe en charge de la recherche en annexe). La représentation des EC en formation équivaut à 14% de l'équipe (sur une base de 240 formateurs). Pour ces raisons, la direction, dans un dialogue avec les laboratoires, inscrira dans sa campagne des demandes de Postes de Professeurs d'université (en sociologie et en didactique) et des postes de maîtres de conférences (Sciences et mathématiques notamment).

Les orientations : pour réaliser cette campagne, côté enseignement, les orientations de la direction se fondent sur l'analyse des besoins en termes de service (analyse des services réalisée au niveau du SPEFCA, des responsables de pôles, du comité pédagogique composé des responsables de site et des coordonnateurs, échange avec les départements). Les postes d'EC contractuels (ATER) régulièrement reconduits traduisent un besoin pérenne d'EC : en sciences, en langues, en mathématiques.

Côté recherche, un dialogue est établi avec les laboratoires qui expriment le besoin depuis plusieurs années d'obtenir des postes de PU pour accompagner les doctorants dans le champ de l'éducation et pour assurer la prise de responsabilités. On note que les seules 2 PU en didactique actuellement en poste partiront à la retraite prochainement (2 et 4 ans). Il est donc urgent de recruter des professeurs pour la composante comme pour certains laboratoires, comme par exemple le CREAD. Le choix d'introduire des postes de professeurs est aussi porté par la politique scientifique de l'INSPÉ de Bretagne (volonté de participer à des projets financés pluridisciplinaires dans le champ de l'éducation, de soutenir l'encadrement de doctorants dans le champ de l'éducation, d'avoir des professeurs en capacité de contribuer au rayonnement de l'INSPÉ de Bretagne au niveau national et international).

Parallèlement, la campagne de recrutement des formateurs à titre provisoire est aussi en cours, de la même façon à partir de la prise en compte des départs mais aussi de l'équilibre des services au sein des départements.

Enfin l'ouverture du DIU et l'ouverture prochaine de deux diplômes universitaires qui vous seront présentés mettent en tension les collègues des services administratifs. Une réflexion est donc menée sur les profils BIATSS qui devront intégrer la campagne des emplois.

Nicolas Tocquer rappelle l'importance des autres corps : la réglementation permet de recruter de plein droit des professeurs des écoles car là aussi il y a une diminution des PRAG, PRCE, PE titulaires. Vigilance est donc de mise sur le caractère multicatégoriel des équipes.

Concernant le recrutement des ATER, effectivement, cette difficulté qui concerne d'autres composantes a été exposée en conseil des composantes. Le calendrier en vigueur au sein de l'université de Bretagne Occidentale pourrait aussi expliquer cela. Le calendrier tardif explique que l'on perde des candidats qui s'engagent ailleurs. Un autre problème concerne la

communication sur les postes d'ATER à pourvoir à l'UBO. La communication est lacunaire, il est très difficile d'identifier les postes à pourvoir à l'UBO.

3. **Présentation des nouveaux diplômes universitaires**

Rozenn Nédelec, directrice adjointe en charge de la formation continue présente l'ouverture de deux nouveaux diplômes universitaires à l'INSPÉ de Bretagne à la rentrée 2023.

« Nouveaux espaces éducatifs » et « Professeurs des écoles – établissement homologués par l'EN à l'étranger et réseau AEFÉ ».

Le DU Nouveaux espaces éducatifs a pour objectif de permettre une meilleure compréhension des enjeux pédagogiques et éducatifs des espaces scolaires, d'accompagner les professionnels dans leurs projets de transformation des espaces, d'ouvrir quelques perspectives sur les potentialités éducatives des espaces publics extérieurs et d'apporter quelques éléments de méthodologie de projet.

Aptitudes et compétences visées :

- Comprendre l'impact des espaces et de leur aménagement sur la vie de classe, sur la réussite des élèves, sur l'inclusion
- Exploiter les contraintes architecturales à des fins pédagogiques
- Concevoir et mettre en œuvre un projet d'aménagement d'espaces
- Développer un nouveau rapport aux espaces et faire évoluer sa pratique

60 heures de formation seront dispensées.

Ce DU s'adresse principalement aux professeurs des écoles, aux professeurs des lycées et collèges, aux CPE et aux conseillers pédagogiques. Il peut également intéresser les inspecteurs du 1^{er} comme du 2nd degré, les personnels de direction et les cadres de la fonction publique territoriale impliqués dans des projets de construction ou de réhabilitation d'équipements scolaires.

Concernant le partenariat avec l'EAFCE, les inscriptions sont en lien avec des écoles et EPLE ayant fait une demande d'accompagnement par la recherche sur cette thématique, dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR), L'école Faisons-la ensemble.

Pour le second DU, il vise à développer les compétences professionnelles des professeurs des écoles, inscrites dans le référentiel de 2013 (arrêté du 1-7-2013).

Ce diplôme s'adresse aux professeurs des écoles exerçant dans des écoles françaises à l'étranger, homologuées par le Ministère français de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse (MENJ) ou dépendant du réseau de l'AEFE (Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger).

Il relève de l'offre de formation continue de l'INSPÉ de Bretagne et comptera 70 heures de formation.

4. Retour sur le séminaire académique

Nathalie Bonneton-Botté présente le séminaire académique qui s'est tenu à Vannes le 29 et 30 mars. Dans la continuité du partenariat initié avec l'académie et CANOPÉ, le séminaire académique a été conçu en cohérence avec la thématique du plaisir d'apprendre ensemble (titre de l'ami déposé, réponse fin juin/début juillet). Trois chercheurs ont été invités à traiter l'un des axes de l'AMI, les conférences ont été suivies de mises en situation (sur aménagement des espaces et coopération).

Agnès Leprince, MCF HDR en sociologie à l'INSPÉ et au CREAD a présenté le plaisir d'apprendre dans et hors l'école : l'expérience adolescente sous l'angle de la sociologie, Nicolas Michinov, Professeur de Psychologie au LP3C a évoqué les conditions et les freins à la coopération. Enfin, Nathalie Bonneton-Botté souhaite rendre un hommage à Sandrine Depeau qui vient de disparaître brutalement. Sandrine était chargée de recherches CNRS en Psychologie environnementale au laboratoire ESO « espaces et société » de l'Université Rennes 2. Elle avait été sollicitée car elle était l'une des rares expertes de l'enfant en psychologie environnementale. Elle avait gentiment accepté de venir parler de ces travaux sous la forme d'une conférence qu'elle avait intitulée « Des espaces et des temps : pour une approche écologique et relationnelle des formes d'apprentissage ». Sandrine était enthousiaste à l'idée de collaborer avec l'INSPÉ, elle avait été sollicitée pour faire partie de l'équipe pédagogique du futur DU sur les Nouveaux espaces éducatifs ce qu'elle avait accepté. La communauté de l'INSPÉ de Bretagne n'a pas eu la possibilité d'initier ce projet avec elle, mais elle continuera de maintenir le lien avec elle grâce à ses recherches qui seront présentées aux étudiants du futur DU notamment.

La coopération sera toujours le sujet du prochain séminaire académique d'une certaine façon puisque le séminaire réunira l'ensemble de la communauté des formateurs et des biats. Si le programme n'est pas arrêté, la direction peut d'ores et déjà annoncer qu'il aura lieu le 10 et 11 avril 2024.

5. Partenariat France-Québec

Nathalie Bonneton-Botté revient sur les deux sessions du séminaire France-Québec qui ont eu lieu et qui ont permis lors de la première session de retracer l'historique des recherches collaboratives au Québec offrant une photographie assez précise des typologies de recherches

collaboratives. La directrice adjointe remercie Loïc Pulido pour cette présentation passionnante. La deuxième session tout aussi passionnante était animée par Stéphane Allaire Professeur en éducation à l'université du Québec à Chicoutimi. Elle portait sur l'intérêt des recherches collaboratives pour le développement professionnel. A partir du projet « Ecoles en réseau » Stéphane Allaire a montré pour les praticiens comme pour les chercheurs comment la recherche collaborative contribue au développement professionnel de chacun. Cette thématique sera poursuivie l'année prochaine par une réflexion sur les complémentarités disciplinaires en Éducation : à partir du projet ANR DEEC soutenu par l'INSPÉ, nous souhaitons faire dialoguer deux chercheurs (André Tricot et Gérard Sensevy) Il s'agira de questionner la complémentarité entre la pratique fondée sur la preuve et la preuve fondée sur la pratique. Un dialogue qui conduit naturellement à défendre les approches pluridisciplinaires. Le programme du séminaire sera prochainement communiqué.

M. Tocquer souhaite connaître l'avis de M. Pulido sur ce séminaire. M. Pulido est très satisfait de ce séminaire qui a pu montrer une complémentarité entre Québec et la Bretagne.

6. Mise en œuvre de la convention cadre recherche :

Nathalie Bonneton-Botté présente les avancées de la plateforme de recherche collaborative. Pour rappel, le COPIL poursuit la conception d'une plateforme collaborative de recherche. Le cahier des charges est en cours de rédaction par le service d'appui informatique. Nous visons une finalisation à l'automne 2023.

Le protocole d'accueil sur un terrain d'expérimentation est finalisé, un premier protocole « expérimental » vient d'être signé. Il sera prochainement disponible à l'ensemble des chercheurs sur l'ENT.

Enfin, le bureau recherche a été consulté pour concevoir le périmètre, les fonctions et la composition d'un conseil scientifique qui aura en charge l'animation de la plateforme. Nous nous orientons vers un conseil composé des représentants des différents partenaires et de différentes professions (différents praticiens dans le champ de l'éducation, chercheurs, EAFC, CARDIE, CIM, SERRI, INSPE) associé à un vivier d'experts composés de binômes praticiens-chercheurs qui auront en charge d'expertiser les réponses aux appels à projets déposés sur la plateforme.

Délibérations mises au vote :

7. Évaluation de la formation initiale : préconisations au conseil d'institut et à la direction des mentions premier, second degré et encadrement éducatif. >> Gwenaël Hergott, directrice adjointe en charge de la Formation initiale présente les synthèses des conseils de perfectionnement

Le contexte

En introduction Gwenaëlle Hergott rappelle le cadre réglementaire de l'évaluation des formations :

Références règlementaires

- Article 22 de la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche
- Articles 11 et 15 de l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master)
- Dossier accréditation, voté par le conseil d'institut et les conseils d'administration des quatre universités bretonnes. Sa version finale a été présentée au CNESER le 7 juillet 2022

A la rentrée 2021, trois conseils de perfectionnement, pour chacune des offres de formation dispensée, ont été installés à l'INSPÉ de Bretagne.

Le conseil de perfectionnement est un organe consultatif qui contribue au pilotage de l'institut de formation.

L'évaluation de l'offre de formation s'inscrit dans le cadre d'une démarche qualité.

Ainsi, la feuille de route 2022-2028 présentée dans le dossier d'accréditation, dans son axe politique de formation initiale, intègre la dimension démarche qualité (2 indicateurs : périodicité des conseils de perfectionnement et du COSP, certification).

Le Hcéres, autorité administrative indépendante, est chargé d'évaluer les établissements d'enseignement supérieur et leurs regroupements, les organismes de recherche, les fondations de coopération scientifique et l'Agence nationale de la recherche ou, le cas échéant, de s'assurer de la qualité des évaluations conduites par d'autres instances

L'évaluation externe des formations du 1er et du 2e cycle, menée par le Hcéres, est un préalable à l'accréditation des formations. Elle est fondée sur l'auto-évaluation préalable mené par l'établissement porteur des formations

Concernant l'INSPE, cette auto-évaluation devra être menée au plus tard à la fin de la période du projet d'accréditation.

La méthode

Les conseils de perfectionnement des 3 mentions ont inscrit à leur agenda la question de l'évaluation de la formation. Des groupes de travail intermédiaires issus des conseils de perfectionnement ont été réunis pour circonscrire la démarche, la méthode de travail et les éventuels difficultés/leviers à identifier. Ces réflexions ont été présentées aux conseils de perfectionnement de mai 2023 pour suite à donner.

Parallèlement, un questionnaire – sous le format d'un framapad- a été proposé à l'ensemble de la communauté pour recueillir des éléments d'analyse et de ressenti des formateurs concernant la qualité de la formation à l'issue de la deuxième année de mise en œuvre de la nouvelle maquette.

(Structuré autour de deux blocs finalités et organisation pédagogique de la formation). Une démarche identique est envisagée dans le cadre de l'UE3 recherche auprès des étudiants afin d'obtenir un état des lieux du déroulé du mémoire sur les deux années de formation.

Cette méthode est l'expression de la volonté d'une réflexion globale et cohérente et du parti pris de la collégialité.

Sa présence aux conseils conduit Gwenaëlle Hergott à quelques observations sur la forme et le fond :

- Des échanges nourris et constructifs (à signaler un engagement des étudiants tout à fait remarquable)
- Une interrogation toutefois sur la difficulté à mobiliser la communauté INSPE (en l'état peu de réponses au questionnaire). Il se peut que la période très chargée explique ces difficultés. Nous allons faire une relance pour ce questionnaire par souci de collégialité et transparence
- Un état d'avancement de la réflexion, des questionnements différents (voire des enjeux) selon les mentions, voire un doute pour certaines ou certains sur l'intérêt de la démarche dans sa globalité
- Elle observe un questionnement de certains collègues qui renvoie à la perception des enjeux (quel intérêt d'entrer dans une telle démarche ?), la compréhension de ce qui est en jeu (qu'est-ce qui est évalué ?)
- La directrice adjointe opère un parallèle avec le processus d'évaluation des écoles et établissements. La présidente du Conseil d'Evaluation de l'Ecole (CEE) a identifié parmi les réticences à entrer dans une démarche évaluative des établissements du premier et second degré, la peur d'être évalué en tant qu'individu alors qu'il s'agit bien d'évaluer les effets d'un collectif sur la formation des étudiants aux compétences professionnelles.

Des perspectives d'évolution des modalités d'évaluation

Au regard des réflexions engagées et des besoins identifiés pour avancer dans cette démarche évaluative, plusieurs propositions sont faites et peuvent être discutées en COSP

- Produire un Appel à manifestation d'intérêt vers la communauté : un Collectif de recherche en éducation et formation (Coref) et/ou un groupe de ressources (pour fabriquer des situations intégratives) pourrait travailler sur l'évaluation de la formation pour répondre à la demande d'accompagnement, notamment méthodologique formulée par les conseils.
- En appui de cet appel, la DA recherche et la DA FI préparent un questionnaire, adossé au référentiel HCERES, spécifique à l'UE3 recherche à l'adresse des étudiants
- Les conseils de perfectionnement poursuivent les propositions engagées
 - Demande de la direction à la chargée de mission insertion professionnelle en lien avec les différents SCUIO universitaires de réaliser un suivi de cohorte à partir de situations intégratives susceptibles d'évaluer quelques compétences professionnelles sur 4 temps (Début M1 - Fin M 1 - Fin M2 - Fin T0 et Fin non T0). Cette démarche d'évaluation par compétence sur une cohorte pourrait être assortie d'un questionnaire. Les situations pourraient être produites par le groupe de ressources.
 - Questionnaires pour les mentions premier et second degré à destination des étudiants, selon différentes temporalités (M1 et M2), afin de mesurer l'évolution des représentations, attentes exprimées pour mesurer l'écart

Préconisations des conseils de perfectionnement

Mention 1D

Le conseil de perfectionnement a pu identifier un levier d'amélioration dans le processus de formation des étudiants.

A leur sortie de licence, les étudiants s'engagent dans un master professionnel, qui doit les mener à la construction d'une culture et d'une pratique professionnelle communes. Ainsi, leur formation est adossée à plusieurs référentiels qu'il faut s'approprier et dont il faut comprendre l'articulation.

Il y a là un enjeu d'accompagnement spécifique de cette transition, afin de lever une forme de malentendu : entre ce que les étudiants pensent avoir comme besoins et la cohérence d'ensemble de la formation, entre les intentions portées et la perception de ces dernières par les étudiants.

C'est à un changement de paradigme, pour les étudiants et pour les enseignants. Ainsi, à l'entrée en master 1 Meef, ce qui est attendu des étudiants, les connaissances, objectifs et enjeux de la formation ne sont pas suffisamment explicites. La construction des compétences attendues d'un étudiant en fin de master 2 répond à une logique spiralaire.

- Ainsi, le conseil de perfectionnement préconise d'identifier des temps, espaces dédiés à la présentation des enjeux du master MEEF et des attentes vis à vis des étudiants, dans une logique de contractualisation en prenant le temps **d'explicitier la notion de compétences professionnelles et la façon dont elles se construisent.**
- Chaque enseignant est engagé à **présenter explicitement les compétences professionnelles travaillées** lors de chaque intervention en formation.

Mention 2D

La question du renforcement des liens entre les différentes universités et l'INSPE reste un enjeu fort.

- Le conseil de perfectionnement préconise que **des temps de concertation avec l'université soient formalisés** par chacun des parcours dans le calendrier de l'année universitaire.
- D'autre part, le conseil de perfectionnement sollicite la direction de l'INSPE pour faire la demande **d'ouverture de comptes pour les responsables de mise en œuvre INSPE, auprès de chaque université.**

Mention EE

Les membres du conseil de perfectionnement rappellent l'importance d'une collaboration étroite entre chefs d'établissement d'accueil - lieu de construction de la professionnalité des étudiants- et l'INSPE.

- Afin de renforcer cette collaboration, le conseil de perfectionnement préconise la mise en œuvre d'un **groupe de travail chefs d'établissement/corps d'inspection/INSPÉ** dont les objets pourront être l'accueil des étudiants et stagiaires, des outils de suivi et d'accompagnement co-construits.

M. Lorinquer se félicite que les conseils de perfectionnement aient repris leur place avec des échanges de qualité. M. Thillais souligne l'importance en amont des bureaux de vie étudiante. M. Lorinquer évoque le dossier d'IPRE, itinéraire personnel de recherche en éducation, cet accompagnement fait

référence aux tuteurs terrain dans les conseils de perfectionnement alors que les tuteurs INSPÉ sont peu évoqués pour les MEEF.

M. Tocquer ajoute qu'on pourrait aller dans le sens d'une personnalisation, en adaptant le nombre de visites selon l'étudiant mais le souci de maîtriser le budget l'emporte. M. Le Guennec estime qu'il est nécessaire d'avoir un outil de formation pour les tuteurs. Mme Bonneton-Botté revient sur la présentation de Mme Lang-Ripert qui décrivait un suivi très personnalisé à partir des niveaux de compétences de chacun.

André tricot organise le vote des préconisations, elles sont adoptées à l'unanimité.

8. Évaluation de la formation continue : préconisations au conseil d'institut et à la direction pour le DIU « Entrée dans le métier ». Rozenn Nédélec, directrice adjointe en charge de la formation continue, présente la synthèse des conseils de perfectionnement.

Préconisations pour le DIU

Communes à tous les DIU

- Présentation des attendus de la formation et de la progressivité des enseignements dès le début d'année pour chaque parcours
- Des modalités de formation attendues : une analyse de pratique structurée, des Visio n'excédant pas deux heures, des formations regroupées pour éviter trop de déplacement (pas de déplacement en-deçà de trois heures)
- IPRE : présentation du cadrage en début d'année, des séminaires (14 heures dédiées) permettant des échanges de pratique entre pairs avec une dimension réflexive forte. Les tuteurs INSPE doivent être informés de l'organisation du séminaire IPRE
- Point de vigilance : les contenus concernant l'égalité doivent être assurés à hauteur du cadrage ministériel

Premier degré

- Stage de Pratique Accompagnée de début d'année dans le même cycle
- Stage de Pratique Accompagnée de fin d'année dans un autre cycle
- Un souhait est émis de la possibilité d'un autre stage PA dans l'année ou de découvrir un autre contexte d'exercice
- Les stagiaires souhaitent avoir une formation des différentes disciplines durant la première période

Bilingue Breton

- Un souhait est émis d'une dizaine d'heures non mutualisées avec le MEEF breton.
- Les stagiaires souhaitent que le stage PA soit organisé dans une classe bilingue breton, même si cela n'est pas dans la classe d'une PEMF

Second degré

PLC

- Ne pas intégrer les DIU à des temps de préparation concours
- Un souhait est émis de rendre possible, sur les 230 heures de formation, selon des parcours adaptés, des observations en classe, dans différents contextes

PLP

- Stage en entreprise intégré à la maquette avec des dates fixées dès le début de l'année.

CPE

- Intégrer les DIU aux formations des stagiaires temps plein si des temps spécifiques EVS sont organisés pour les professeurs documentalistes et CPE en responsabilité à temps plein

André Tricot ayant dû quitter le COSP pour se rendre à une soutenance, Nathalie Bonneton-Botté organise le vote des préconisations. Les préconisations sont adoptées à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h10.

ANNEXE : Enquête Flash Taux d'encadrement des mémoires MEEF par des enseignants chercheurs dans les différents parcours (Dans le cadre de la campagne des emplois et d'un dialogue avec l'UBO, seuls les enseignants chercheurs titulaires et contractuels ont été pris en compte dans ces calculs, y compris ceux contribuant aux suivis au titre d'une autre composante).

M1 PE Rennes : 59%

M2 PE Rennes : 55% EC

M1 Monolingue PE Saint-Brieuc = 0%

M1 Bilingue PE Saint-Brieuc = 42%

M2 Monolingue PE Saint-Brieuc = 26%

M2 Bilingue Saint-Brieuc = 30%

M1+ M2 PLC Bilingue Saint-Brieuc : 100% (n=1 / n=5)

M2 PE Vannes-Lorient 52%

M1 PE BREST : 76%

M2 PE BREST : 55 %

M1 et M2 Quimper 0%

M1 EPS BREST : 90% EC

M2 EPS BREST : 77 % EC

M1 EPS Rennes 67% (EC R2)

M2 EPS Rennes 100% (EC R2)

M2 NSI Rennes : 100% EC (n=3 étudiants)

M1 MATH BREST : 45%

M2 MATH BREST : 58%

M1 et M2 Lettres Rennes: 100% de co-direction EC Rennes 2/ Formateurs INSPÉ

M2 CHINOIS 100% (n=3)

- Constat 1 : les petits sites moins dotés
- Constat 2 : Une grande hétérogénéité selon les parcours
- Constats 3 : des solutions pertinentes identifiés par certains parcours comme en lettres avec des binômes EC/formateurs